

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands

Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard (*)

Même si 85 % des habitants peuvent faire leurs courses dans un supermarché à proximité de chez eux, 76 % aller à pied à la boulangerie, 60 % à la poste et 64 % avoir accès à un équipement sportif dans le quartier, l'offre de proximité n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Les villes centre, bien pourvues, s'opposent aux banlieues et aux petites agglomérations. Pour leur part, les services publics, comme la poste, le centre socioculturel, couvrent plus largement l'hexagone que les services marchands, comme le supermarché ou le restaurant. Les quartiers de HLM ou les grands ensembles sont relativement moins pourvus en commerces de proximité, mais ils sont mieux dotés en équipements publics. À l'inverse, les ménages des quartiers aisés ont davantage de choix, notamment en matière de commerces. Mais avoir un équipement sur place n'implique pas que les individus l'utilisent exclusivement. Seuls un tiers des clients des cafés, parmi ceux disposant de ce commerce près de chez eux, vont « le plus souvent » dans le café de leur quartier. La fréquentation près de chez soi dépend surtout du niveau global d'équipement à proximité.

Les équipements sont inégalement répartis sur le territoire. La différence est importante entre le rural et l'urbain, et, au sein de l'urbain, entre les centres et les banlieues. Certains équipements beaucoup plus rares que d'autres ne sont implantés que dans très peu de communes, c'est le cas notamment des laboratoires d'analyse médicale, de l'hôpital, qui nécessite de lourdes infrastructures, des cinémas. Les équipements de base (dont font partie l'alimentation générale, l'école primaire...), très courants, sont présents dans 40 à 60 % des communes et desservent sur place près de 90 % de la population, d'autres qu'on peut qualifier d'équipements de proximité (dont la boulangerie, le bureau de poste) sont établis dans 20 à 40 % des communes et desservent près de 80 % de la population ; plus rares, les équipements intermédiaires (dont le supermarché) se trouvent dans 10 à 20 % des communes tandis que certains comme les cinémas n'existent que dans 4 à 5 % d'entre elles [3].

(*) Géraldine Martin-Houssart fait partie de l'Insee (Division « Études sociales »), Nicole Tabard est chercheur au CNRS.

Cette diversité d'implantation, décrite ici à partir de l'Inventaire communal, se retrouve dans les déclarations des ménages de l'enquête Vie de quartier. Contrairement à l'Inventaire communal qui recense les équipements au niveau des communes, cette enquête permet d'avoir le point de vue des habitants, qui déclarent s'ils disposent à proximité de chez eux de certains commerces et services. Dans l'enquête, le concept de proximité s'éloigne du découpage strictement administratif en communes et repose plutôt sur des notions de distance ou d'appartenance au quartier ou au village (*encadré 1*). Toutefois, la distance ne se mesure pas en kilomètres mais en minutes, selon le temps d'accès au service. La notion de quartier quant à elle n'implique pas une distance précise et peut donc différer selon les personnes ; elle permet toutefois d'évaluer la présence près de chez soi des différents types d'équipements telle qu'elle est ressentie par les ménages.

En 2001, ils sont nombreux à avoir des équipements basiques à moins de dix minutes à pied de chez eux : 83 % peuvent se promener dans un parc, un espace vert ou une forêt, 76 % peuvent se rendre dans au moins une boulangerie, 60 % dans un bureau de poste, 77 % dans au moins un café, 74 % dans au moins un magasin d'alimentation. Un peu plus loin, ils peuvent aussi souvent disposer d'autres équipements, plus rares : à moins de vingt minutes à pied ou dix minutes avec un moyen de transport, 85 % des ménages peuvent faire leurs courses dans un super ou un hypermarché, 62 % peuvent aller au cinéma et 93 % au restaurant. Enfin, 64 % disposent d'un équipement sportif dans le quartier, 60 % d'un centre socioculturel, d'une maison de quartier, d'une maison de jeune ou d'un club du troisième âge, et enfin 55 % d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Encadré 1

L'ENQUÊTE « VIE DE QUARTIER »

Le dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie permet d'étudier régulièrement le comportement des ménages sous différents aspects. Réalisées trois fois par an en janvier, avril et octobre, ces enquêtes sont composées à chaque fois d'un tronc commun, qui permet ainsi les comparaisons d'une année sur l'autre, et d'une partie variable dont le thème change. Les informations exploitées ici sont issues de l'enquête d'avril 2001 concernant la « qualité de l'habitat et de l'environnement » pour la partie fixe et intitulée « Vous et votre quartier » pour la partie variable. Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des ménages ordinaires en France métropolitaine, dans le rural et l'urbain. Les ménages interrogés (environ 10 000) devaient notamment répondre à des questions sur la proximité de certains équipements. Trois types d'équipement peuvent se distinguer selon le questionnement. Pour six d'entre eux (parc, magasin d'alimentation, bureau de poste, boulangerie, café, transport), la question était : « Existe-t-il à moins de dix minutes à pied de chez vous... ? », pour quatre autres (cinéma, restaurant, école maternelle ou

primaire, supermarché ou hypermarché) : « Existe-t-il à moins de vingt minutes à pied de chez vous ou dix minutes avec un moyen de transport... ? ». Les réponses possibles à l'ensemble de ces questions incluaient une notion de quantité : « Oui, un », « Oui, plusieurs », « Non », « Ne sait pas ». En outre, pour les transports en commun, il est demandé si l'un d'entre eux circule « tôt le matin (avant 6 h) », « tard le soir (après 22 h) », « le dimanche et les jours fériés ». Les questions concernant les autres équipements se trouvent dans la seconde partie du questionnaire et étaient formulées de la façon suivante : « Avez-vous dans votre quartier... ? ». Pour les ménages résidant dans les petites communes, le quartier correspond alors au village ou au bourg. On connaît ainsi la présence ou non d'un centre socioculturel ou d'une maison de quartier ou d'une maison de jeune ou d'un club du 3^e âge, celle d'un stade ou d'un gymnase ou autre équipement sportif, celle d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Par simplification de langage, on parlera dans le texte de centre socioculturel, d'équipement sportif ou de bibliothèque.

Tous les ménages ne sont pas logés à la même enseigne

Ces taux d'équipement relativement élevés en moyenne masquent des disparités entre ménages selon leur implantation géographique. Tous types d'équipements confondus, on peut ainsi classer les ménages de façon synthétique en trois groupes (*encadré 2*). Les ménages du premier groupe (très bien équipés) disposent de nombreuses infrastructures à proximité de leur domicile, ayant à la fois plusieurs parcs, plusieurs cinémas, plusieurs boulangeries, plusieurs magasins d'alimentations, plusieurs supermarchés, même s'ils n'ont pas forcément un centre socioculturel, une bibliothèque, un équipement sportif : ils représentent 39 % des ménages. Les ménages du second groupe n'ont ces équipements qu'en un seul « exemplaire » (34 %). Enfin, les ménages du dernier groupe (très mal équipés) sont largement sous-équipés, si on considère les équipements dans leur ensemble (27 %). Ceux-ci ressentent plus qu'ailleurs le manque de commerces et d'équipements : un quart le considère comme un des problèmes les plus préoccupants pour le quartier ou le village, contre 7 % chez les mieux équipés. En revanche, pour les ménages mal équipés, le faible développement des transports en commun n'est pas plus souvent qu'ailleurs ressenti comme un problème majeur du lieu d'habitation.

De façon plus détaillée, on peut distinguer différents types d'équipements ou services. Ainsi, certains d'entre eux relèvent plutôt d'une logique publique, d'autres sont marchands, et on peut s'attendre à ce que ces différentes logiques ne se marquent pas de la même façon sur tout le territoire. Les services publics décrits par l'enquête réunissent le bureau de poste, les écoles maternelles et primaires, le centre socioculturel, l'équipement sportif, la bibliothèque ou la médiathèque. Sont retenus comme services marchands d'usage courant, des commerces dont l'implantation nécessite un minimum de clientèle

Encadré 2

MÉTHODOLOGIE

À l'aide des méthodes d'analyse des données (analyse des correspondances multiples (ACM) suivies de classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les coordonnées obtenues), les ménages sont répartis en trois groupes (très bien équipés, moyennement équipés, très mal équipés) selon qu'ils disposent ou non pour l'ensemble des dix équipements considérés (*encadré 1*) d'un ou plusieurs endroits où aller à proximité de leur domicile et s'il existe dans leur quartier une bibliothèque, un centre socioculturel ou un équipement sportif. Les ménages très bien équipés ont majoritairement répondu avoir plusieurs de chacun des équipements, les ménages moyennement équipés ont généralement un seul équipement de chaque et les ménages très mal équipés n'ont pas d'équipement à proximité.

Par ailleurs, ont été distingués les équipements selon qu'ils sont publics ou marchands. Ont été

considérés comme biens publics les infrastructures relevant le plus souvent de l'État et n'étant pas marchands : les écoles, le bureau de poste, le centre socioculturel, l'équipement sportif, la bibliothèque ou médiathèque. Ont été assimilés à des équipements marchands courants la boulangerie, le café, le magasin d'alimentation mais aussi le supermarché et le restaurant, qui sont très répandus et concernent respectivement 85 % et 95 % des ménages. Si l'enquêteur ne devait pas prendre en compte les ventes ambulantes, il est fort possible que la notion de restaurant inclue quand même plusieurs formes de restauration allant du snack au grand restaurant.

Des ACM ont été réalisées sur l'ensemble des équipements et chacun des sous-groupes. Le 1^{er} axe de ces ACM présente synthétiquement le niveau d'équipement allant du moins bien équipés en négatif au mieux équipés en positif.

afin d'assurer leur pérennité : la boulangerie, le café, le magasin d'alimentation mais aussi le supermarché et le restaurant. Le cinéma étant un équipement plutôt rare n'a pas été considéré comme équipement de proximité. Les transports en commun ont été traités à part, les données permettant de les distinguer selon la fréquence des navettes (circulation le matin, le soir, ainsi que les dimanches et les jours fériés) (*encadré 2*).

Cette distinction s'avère pertinente : si les plus équipés disposent à la fois d'un bon niveau d'équipement public et de services marchands courants, et les plus mal lotis d'un niveau bas pour l'un et l'autre, les écarts sont moins prononcés pour les services publics que pour la sphère marchande.

Ainsi, pour les services publics, 94 % des ménages très bien équipés peuvent emmener leurs enfants de la maternelle au primaire à moins de dix minutes de chez eux (ou vingt minutes à pied) ; c'est le cas aussi de 96 % des ménages moyennement équipés et de 82 % des ménages « mal équipés ». En ce qui concerne l'équipement sportif, le centre socioculturel et la bibliothèque, deux tiers des ménages les mieux pourvus en ont dans leur quartier, contre environ quatre sur dix pour les moins bien pourvus. Pour la poste toutefois, la différence est importante entre les ménages bien équipés, qui sont 87 % à disposer d'un bureau à moins de dix minutes à pied de leur domicile, et les ménages très mal équipés qui ne sont que 13 % dans le même cas. Pourtant, après l'école primaire, la poste reste le service public le plus largement répandu en France, avec un tiers des communes qui en sont pourvues¹ [3].

S'agissant des commerces, tous les ménages très bien équipés disposent d'au moins une boulangerie accessible à moins de dix minutes à pied de chez eux, contre 21 % des « mal équipés ». Les proportions sont du même ordre de grandeur pour le magasin d'alimentation et le café.

Le niveau d'urbanisation est pour beaucoup dans ces résultats puisque 51 % des « mal équipés » vivent dans le rural contre seulement 25 % dans l'ensemble de la population.

Les habitants du rural ont moins d'équipements sur place

Le fait de vivre dans une commune rurale entraîne un moins bon niveau d'équipement sur place, c'est-à-dire accessible à pied en moins de dix minutes. Cela ne veut pas dire pour autant que l'équipement n'est pas disponible dans la commune voisine, ou dans le pôle le plus proche, ou encore qu'il n'existe pas un service de remplacement. C'est dans les communes rurales que les derniers commerces de proximité ont disparu au cours des vingt dernières années [2]. La part des ménages très bien équipés y est très faible : 9 % contre 35 % en moyenne. Les équipements marchands de proximité sont particulièrement rares dans les campagnes. Toutefois, ne sont pas prises en compte dans l'enquête les ventes ambulantes, représentant parfois dans ces lieux des services de remplacement.

En outre, au sein même des zones rurales, le type d'habitat accroît encore les différences. Les ménages vivant en maison isolée sont évidemment moins bien lotis que ceux qui vivent dans une maison individuelle située au cœur du village ou du bourg : moins de 3 % des premiers sont très bien équipés contre 15 % des seconds (*tableau 1*). Les

1. Soulignons que la question est posée différemment dans les deux cas : « Avez-vous à moins de dix minutes à pied... ? » pour la poste et « Avez-vous à moins de vingt minutes à pied ou dix minutes avec un moyen de transport... ? » pour les quatre rubriques suivantes : une école maternelle et une école primaire, seulement une école primaire, seulement une école maternelle, aucune des deux.

Tableau 1

Niveau d'équipement des ménages selon leur type d'habitat

	Ensemble	Maison isolée	Maison en agglomération	Habitat collectif hors grand ensemble	Grand ensemble	Habitat mixte
Part de ménages très bien équipés (en %)						
UU de 50 000 à 200 000 hab.						
Centre	56,8	ns	46,1	69,8	49,8	62,2
Banlieue	36,5	5,1	36,2	59,5	40,7	46,3
UU de 200 000 hab. ou plus						
Centre	68,6	ns	53,0	80,1	57,8	63,0
Banlieue	39,3	11,6	33,1	58,7	42,2	49,3
Agglomération parisienne						
Paris	95,4	ns	ns	95,4	93,6	ns
Banlieue	55,9	ns	36,9	68,0	57,5	61,3
UU de moins de 50 000 hab.						
Rural	34,2	6,4	30,8	53,7	33,8	60,3
Ensemble	9,3	2,7	14,6	ns	ns	ns
Ensemble	39,5	4,5	28,6	70,6	51,3	56,1
Indicateur du niveau d'équipement global des ménages						
UU de 50 000 à 200 000 hab.						
Centre	27,2	ns	13,3	35,7	30,5	32,9
Banlieue	2,5	- 54,0	3,9	28,1	27,5	21,5
UU de 200 000 hab. ou plus						
Centre	36,1	ns	18,4	45,5	31,7	32,9
Banlieue	4,7	- 50,7	- 0,3	26,8	17,3	21,2
Agglomération parisienne						
Paris	68,6	ns	ns	68,3	68,7	ns
Banlieue	32,3	ns	13,3	41,3	38,5	36,2
UU de moins de 50 000 hab.						
Rural	- 5,9	- 57,7	- 5,3	21,7	2,0	18,9
Ensemble	- 49,0	- 74,3	- 26,9	ns	ns	ns
Ensemble	0,0	- 67,2	- 7,4	39,6	27,8	23,8
Indicateur du niveau d'équipement public des ménages						
UU de 50 000 à 200 000 hab.						
Centre	- 3,1	ns	-17,5	- 7,4	21,0	- 1,6
Banlieue	0,1	- 43,8	3,7	14,7	25,8	4,3
UU de 200 000 hab. ou plus						
Centre	12,1	ns	7,2	9,8	26,2	8,5
Banlieue	4,1	- 35,6	1,5	9,9	21,0	18,6
Agglomération parisienne						
Paris	40,4	ns	ns	40,1	43,8	ns
Banlieue	22,6	ns	1,6	26,8	35,4	24,6
UU de moins de 50 000 hab.						
Rural	- 10,5	- 42,1	- 8,2	7,1	7,8	- 15,7
Ensemble	- 13,6	- 33,6	5,2	ns	ns	ns
Ensemble	0,0	- 35,4	- 0,9	15,0	25,0	3,9
Indicateur du niveau d'équipement de proximité des ménages						
UU de 50 000 à 200 000 hab.						
Centre	35,2	ns	22,1	49,6	27,3	43,7
Banlieue	0,6	- 64,9	0,7	35,0	22,7	28,7
UU de 200 000 hab. ou plus						
Centre	43,7	ns	22,5	56,9	33,2	39,7
Banlieue	4,8	- 61,9	- 2,1	38,1	15,2	22,9
Agglomération parisienne						
Paris	79,3	ns	ns	78,9	80,2	ns
Banlieue	33,1	ns	12,5	45,6	36,4	39,1
UU de moins de 50 000 hab.						
Rural	0,9	- 64,4	1,6	32,6	- 2,0	47,1
Ensemble	- 63,4	- 92,9	- 38,1	ns	ns	ns
Ensemble	0,0	- 82,2	- 8,6	49,6	26,4	34,1

UU : unité urbaine
ns : chiffres non significatifs

Lecture : l'indicateur de niveau d'équipement global est la coordonnée (centrée et multipliée par 100) sur le 1^{er} axe de l'analyse des correspondances multiples réalisée sur l'ensemble des équipements (encadré 2). Avec un indicateur de - 74,3, les ménages vivant dans le rural en maison isolée sont ainsi les moins bien équipés tandis que les Parisiens, avec un indicateur de 68,6 sont les mieux équipés. De même, les indicateurs de niveau d'équipement public et d'équipement de proximité marchands sont négatifs pour les ménages les moins pourvus et positifs pour les plus pourvus.

Pour améliorer la lisibilité, les valeurs les plus négatives sont indiquées en gris et les plus positives en bleu.

Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

communes des unités urbaines de moins de 20 000 habitants sont elles aussi désavantagées au niveau des équipements, même si globalement elles sont mieux équipées que les communes rurales. La part de ménages très bien équipés y est supérieure à 30 %, contre seulement 9 % dans le rural. Certains services publics sont toutefois souvent présents dans les très petites agglomérations : ainsi, près des deux tiers des ménages résidant dans des agglomérations de moins de 5 000 habitants ont une bibliothèque ou un centre socio-culturel dans leur village ou leur bourg et 60 % accèdent à un bureau de poste sur place. L'implantation de ces services dans ces zones relativement peu peuplées peut alors s'expliquer par le fait que ces petites agglomérations constituent néanmoins un centre d'attraction pour l'espace rural avoisinant.

Les centres, plus équipés que les banlieues

Le niveau d'équipement est fortement lié au peuplement des communes. Ainsi, celles de 10 000 habitants ou plus détiennent l'ensemble des 36 équipements spécifiés lors de l'Inventaire communal [3]. On observe bien cette relation dans l'enquête Vie de quartier, s'agissant de la taille des unités urbaines. Dans celles d'au moins 10 000 habitants, la part de ménages très bien équipés passe de 30 % dans les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants à 54 % dans celles de 200 000 habitants ou plus, et même 66 % dans l'agglomération parisienne.

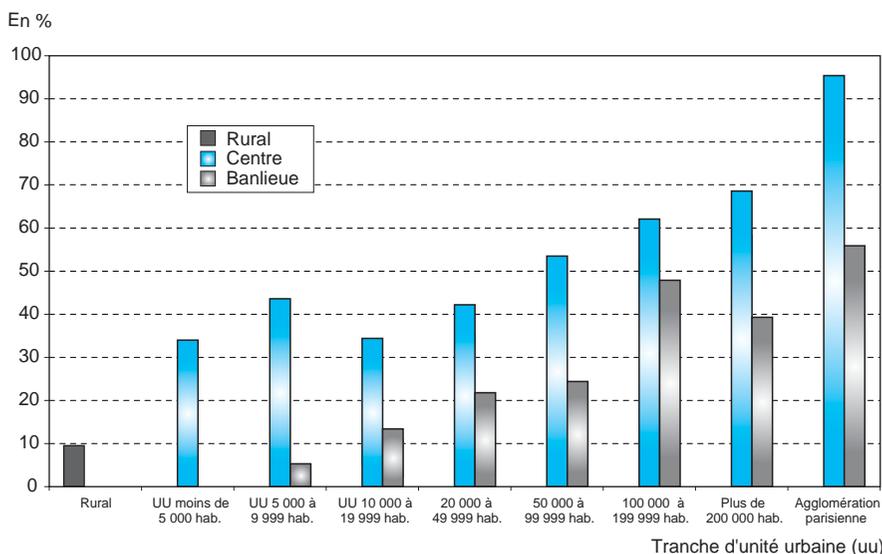
Mais plus encore que la taille, le statut de la ville marque une réelle différence d'équipement, les « villes centre »² bénéficiant d'un avantage certain par rapport aux autres (*graphique 1*). En 2001, parmi les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants, la part des ménages très bien équipés est de 24 % pour ceux vivant en banlieue contre 54 % pour ceux vivant dans un centre. Les banlieues sont en effet nettement moins bien servies, peut-être en raison même de la proximité du pôle auquel elles peuvent recourir. Ce recours a toutefois un prix, puisqu'il implique de nombreux déplacements plus ou moins longs pour accéder à ces services. Cette conclusion ressortait déjà au début des années quatre-vingt : à population égale, les banlieues étaient déjà largement sous-équipées par rapport aux villes centre, à des degrés divers selon les équipements [1]. La banlieue parisienne est mieux pourvue que les banlieues d'autres agglomérations, l'effet taille ayant un impact important. Mais, au niveau des équipements marchands, bien qu'elle bénéficie des atouts de la capitale, et peut-être même à cause de cela, elle est moins bien équipée que les centres des agglomérations plus petites (de plus de 50 000 habitants). Ainsi, 33 % des ménages habitant en banlieue parisienne disposent de plusieurs cinémas près de chez eux contre plus de 50 % dans les centres des agglomérations de province moyennes ou grandes³.

2. Une commune est *centre* de son agglomération si sa population représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine (elle est alors seule ville centre) ou si sa population est supérieure à la moitié de la population de la plus grande commune de l'unité urbaine. Les autres communes constituent la *banlieue* de l'unité urbaine.

3. Les grandes agglomérations de province ont au moins 200 000 habitants, les moyennes entre 50 000 et 200 000 habitants, les petites moins de 50 000 habitants.

Graphique 1

Part des ménages très bien équipés selon le niveau d'urbanisation



Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

Les grands ensembles : défavorisés pour les commerces, mais pas pour l'équipement public

On peut également étudier l'équipement des ménages selon le type d'habitat, en distinguant, outre les maisons individuelles, les « immeubles collectifs en agglomération (autres que cités ou grands ensembles) », les « groupes d'immeubles collectifs, cités, grands ensembles » et « l'habitat mixte (à la fois des immeubles collectifs et des maisons individuelles) ». À urbanisation comparable, les niveaux d'équipement diffèrent selon le type d'habitat. Les grands ensembles se distinguent des autres immeubles collectifs en agglomération par un niveau global d'équipements moins élevé, mais par davantage de services publics. Ainsi, dans les cités ou les grands ensembles, 76 % des ménages disposent d'un équipement sportif dans le quartier, 66 % d'une bibliothèque ou d'une médiathèque, 73 % d'un centre socioculturel ou d'une maison de quartier, ces proportions étant respectivement de 63 %, 61 % et 59 % pour l'habitat collectif hors grands ensembles. Cet avantage relatif en termes d'infrastructures culturelles ou de loisirs peut s'expliquer d'une part par la spécificité des populations résidant dans ces quartiers (plus de jeunes, de familles) mais aussi par la mise en place de politiques publiques, visant à dynamiser ces quartiers. En revanche, s'agissant des équipements marchands, ces quartiers apparaissent moins bien pourvus : 56 % des ménages des grands ensembles disposent de plusieurs boulangeries près de chez eux, contre 72 % pour les autres immeubles collectifs. Les proportions sont quasiment identiques pour les cafés.

L'habitat collectif (hors grands ensembles) de la banlieue parisienne est mieux pourvu en équipements marchands que les autres banlieues, mais moins que les centres des aggro-

mérations de province de plus de 50 000 habitants. C'est l'inverse en ce qui concerne les équipements publics. Les grands ensembles sont mieux lotis en banlieue parisienne qu'en province.

Enfin, s'agissant de l'accès aux transports en commun, si on se limite à l'habitat collectif, la capitale supplante largement les autres zones du territoire. La banlieue parisienne vient ensuite, qu'il s'agisse des grands ensembles ou des autres immeubles collectifs. À Paris, près de neuf personnes sur dix déclarent ainsi disposer près de chez elles d'au moins un transport en commun circulant tôt le matin, tard le soir ainsi que les dimanches et jours fériés. C'est le cas pour les deux tiers des habitants des immeubles collectifs en banlieue parisienne (hors grands ensembles) et pour 55 % des habitants des grands ensembles. Ces proportions sont inférieures à 40 % pour les ménages résidant en habitat collectif en province, quelle que soit la taille de l'agglomération.

Les conclusions sont analogues si on se réfère au statut d'habitation à loyer modéré (HLM) ou non des immeubles collectifs. Les ménages occupant un logement HLM disposent globalement de moins d'équipements que les occupants de logements non HLM. Ainsi, 50 % des locataires HLM en habitat collectif (y compris grands ensembles) sont très bien équipés contre 73 % en logement non HLM. Cette hiérarchie se retrouve quel que soit le degré d'urbanisation. Là aussi cependant, les services publics sont plus présents dans les quartiers où se trouvent ces habitations à loyer modéré que dans les autres, qu'il s'agisse de grands ensembles ou non. La logique est inverse pour les commerces courants et les transports en commun.

Les « quartiers riches » plus équipés que les autres

Les villes ne se distinguent pas seulement par leur taille mais aussi par la composition socioprofessionnelle de leurs habitants. Elles apparaissent plus ou moins riches, selon qu'y résident majoritairement des ouvriers de l'industrie, des employés ou encore des dirigeants d'entreprises... Un indicateur de statut socioéconomique permet ainsi de les ordonner des plus défavorisées aux plus aisées. Les zones s'opposent également selon que l'activité dominante est plutôt industrielle, technique, tertiaire, artisanale, et selon l'importance du chômage. Une typologie regroupe les zones géographiques en huit grandes catégories. La plus aisée, très éloignée des autres, concentre la direction d'entreprise et la haute technologie. Deux classes sont plutôt dominées par des activités agricoles et deux autres par l'industrie. Pour ces dernières, dans la plus pauvre, les ouvriers de l'industrie sont particulièrement sur-représentés, dans l'autre, il s'agit davantage de contremaîtres et de techniciens. Emergent également des zones où le chômage est dominant et où la part des employés est particulièrement élevée (*encadré 3*).

Dans l'espace urbain⁴, les « quartiers riches » sont aussi ceux qui sont les mieux pourvus en équipements à proximité de leur domicile. En particulier, on peut ainsi regrouper les centres des moyennes et grandes agglomérations de province et la banlieue parisienne : ces deux types de territoires se distinguent par une coupure entre les 20 % des habitants des quartiers les plus aisés et les autres. Ainsi, dans les centres des unités urbaines de plus de 200 000 habitants, 88 % des premiers sont très bien équipés contre

4. Font partie de l'espace urbain, les communes et quartiers des unités urbaines ne dépendant pas du type agricole (AGRI) (*encadré 3*). Cela représente 72 % des ménages ayant répondu à l'enquête.

Encadré 3

LA TYPOLOGIE SOCIOÉCONOMIQUE DES QUARTIERS ET COMMUNES

Depuis 1975, l'Insee mène un travail de partition du territoire sur la base de critères socio-économiques. Une classification des quartiers et des communes en fonction de la composition socioprofessionnelle de leurs habitants est ainsi construite à partir des données de chaque recensement. Les objectifs principaux sont d'une part, de fournir des instruments d'analyse des mécanismes de peuplement (inégalités territoriales), d'autre part, de compléter le champ des variables explicatives des comportements des ménages.

En 1999, l'unité géographique de base est le quartier (triris) pour les communes d'au moins 10 000 habitants, les communes ou cantons pour les plus petites. Au total, il y a 7 571 unités géographiques. La description de l'emploi utilise les informations sur le statut (en activité/au chômage), la profession et le secteur d'activité de l'entreprise (NAF), combinées en une nomenclature en 89 postes.

Ainsi, les analyses ont pour point de départ le tableau de répartition des hommes actifs personnes de référence selon, d'une part leur quartier ou commune de résidence et d'autre part, leur position d'emploi. La méthode de construction de la typologie consiste en classifications automatiques successives sur les axes des analyses factorielles des correspondances (AFC) réalisées sur ce tableau.

La dimension hiérarchique est le premier axe de l'AFC effectuée sur un tel tableau. C'est un axe s'interprétant comme un indicateur de statut socio-économique spatial. Il s'agit d'une variable quantitative, permettant de classer les communes et quartiers des plus pauvres aux plus riches.

À partir des données de l'enquête Vie de quartier, on a alors réparti les quartiers/communes selon leur valeur sur cet axe : ainsi, les quartiers ou communes pauvres sont définis comme ayant le statut le plus bas et réunissant 20 % des ménages, les quartiers ou communes moyen-pauvres ont un statut plus élevé mais inférieur à la médiane et réunissent 30 % des ménages, les quartiers ou communes moyen-aisés ont un sta-

tut supérieur à la médiane et réunissent 30 % des ménages, les quartiers ou communes aisés ont le statut le plus élevé et réunissent 20 % des ménages.

L'étude des positions d'emploi des habitants permet de dégager les facteurs à l'origine de la structure socio-économique du territoire, en particulier à l'origine des inégalités territoriales. L'organisation de la grande entreprise vient en première position, imprimant sa hiérarchie, opposant les fonctions de direction, de recherche et conception aux activités d'exécution. Ainsi trouve-t-on d'un côté les lieux de résidence des personnels des états-majors, des services aux entreprises, des banques... quartiers et communes les plus aisés, majoritairement situés dans l'Ouest parisien, les communes et cantons où se concentre la production industrielle ou agricole se situent à l'opposé, loin des centres de décision. Dans un État fortement centralisé, l'administration publique contribue elle-même à cette structure inégalitaire, mais à un moindre titre. À tous les niveaux de la hiérarchie spatiale, les activités tertiaires ou artisanales se distinguent des activités techniques ou industrielles. Les quartiers pauvres urbains, caractérisés par le poids des chômeurs, occupent une position intermédiaire.

De façon plus détaillée, huit groupes mettent en valeur des quartiers homogènes en termes de profil socio-économique de leurs habitants.

1. Tertiaire supérieur/haute technologie/direction d'entreprise (Paris, Ouest parisien) (DIR)

Les quartiers de la ville de Paris et l'Ouest parisien s'opposent à tous les autres quartiers. Ils concentrent la direction d'entreprises et la haute technologie. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les chefs d'entreprise, les cadres d'entreprise et les ingénieurs qui exercent dans les services aux entreprises, les banques et assurances, la recherche et développement, l'informatique, la finance, l'immobilier, la chimie, l'industrie pharmaceutique. Parmi les professions intermédiaires d'en-

Encadré 3 (suite)

reprise, seules sont sur-représentées celles qui relèvent de ces activités, notamment la publicité. Les cadres A de la Fonction publique et les magistrats font majoritairement partie de ce groupe. C'est aussi le cas des professions de l'information, de la communication et des spectacles. Ces quartiers comportent davantage de services à destination d'une clientèle aisée : commerces des biens rares ou de luxe, médecins spécialistes, architectes, etc.

2. Classes moyennes techniques, commerce de gros industriel : banlieue parisienne (TECHNIC)

Les quartiers où les entreprises relèvent du domaine des activités techniques concentrent les catégories moyennes travaillant dans la recherche et le développement, les transports, les établissements financiers, l'informatique, le commerce de gros industriel. Il s'agit de techniciens proprement dits ou d'intermédiaires d'entreprises, voire même d'employés. Les cadres d'entreprise et les ingénieurs sont également représentés dans ce groupe, notamment les ingénieurs de la fabrication.

La moitié de ces quartiers se situent en Île-de-France et dans des communes en banlieue des grandes agglomérations de province.

3. Administration publique, restauration (pôles urbains) (ADMPUB)

On observe dans ce groupe une relative concentration des catégories moyennes de la Fonction publique (institutrices, professeurs agrégés, contrôleurs, infirmiers et autres professions paramédicales, travailleurs sociaux) et de catégories connexes telles que les employés d'entreprise des banques mutualistes, de l'administration générale et de la sécurité sociale.

Ces quartiers sont moins aisés que ceux du type précédent, réunissant des catégories situées à un niveau moins élevé de la hiérarchie sociale, plus directement au service des citoyens ; par leurs fonctions, ils sont donc plus dispersés sur le territoire. Ce type de quartiers se rencontre très peu en Île-de-France, mais ils sont nombreux dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et dans beaucoup de communes littorales.

4. Travail artisanal, employés, chômage, entretien des villes (quartiers pauvres des grandes unités urbaines) (CHOMA)

Certains quartiers pauvres sont caractérisés par l'importance du chômage de leurs habitants et le poids des ouvriers du travail artisanal. Le chômage concerne surtout les techniciens, les contremaîtres, les employés et les ouvriers. Lorsqu'ils ne sont pas chômeurs, les ouvriers travaillent dans la manutention, le tri, le nettoyage, la restauration (cuisiniers), le bâtiment, l'entretien des parcs et jardins. Les employés sont agents de sécurité, employés de libre-service, agents de service de la Fonction publique ou alors travaillent dans l'hôtellerie et la restauration.

C'est en Île-de-France, en région PACA, en Haute-Normandie, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Corse que l'on trouve le plus souvent ce type de quartiers. Ces ménages habitent en général dans la banlieue parisienne (mais pas à l'ouest) ou dans les plus grandes agglomérations de province.

Ce sont des quartiers pauvres urbains en termes d'habitat (beaucoup de HLM, de hauts immeubles), de caractéristiques socio-démographiques de leurs habitants (sur-représentation des étrangers, des familles nombreuses, des familles monoparentales). Enfin et surtout, une proportion très élevée de ces ménages vivent en zone urbaine sensible (ZUS). Le taux de chômage dans ces quartiers est très élevé.

Deux types plus fins sont extrêmes dans ces caractéristiques : un type francilien où dominent les petits métiers urbains comme les chauffeurs, les ouvriers qualifiés travaillant dans la manutention et le magasinage, le textile, les super et hypermarchés..., l'autre se situant dans les grands centres de province, caractérisé par les ouvriers non qualifiés travaillant dans les mêmes secteurs et aussi dans la restauration et les services aux particuliers et par la plus forte proportion (de tous les types) de ménages vivant en ZUS.

5. Travail industriel qualifié (INDQUAL)

La grande industrie traditionnelle (la métallurgie, la sidérurgie, la construction automobile,

Encadré 3 (fin)

etc.) associée à un niveau de qualification relativement élevé induit une autre catégorie de quartiers, où on trouve de nombreux techniciens et de contremaîtres, ainsi qu'une proportion élevée d'ouvriers qualifiés.

Ces quartiers sont très localisés : d'abord en région Rhône-Alpes puis en Alsace, dans le Centre, la Haute-Normandie. Ils sont sur-représentés dans les banlieues, y compris celles des petites agglomérations.

6. Travail industriel (INDOUV)

L'activité des communes de ce type est centrée sur l'industrie lourde et traditionnelle (la métallurgie, la sidérurgie, la construction automobile et la fabrication d'équipements automobiles, les industries du papier et du carton). Ce sont les communes les plus pauvres, même si elles comptent des professions intermédiaires, des techniciens, des agents de maîtrise. Les ouvriers du travail industriel dominent largement dans ce groupe tandis que ceux du travail artisanal ne sont pas plus nombreux qu'en moyenne.

La localisation de ces communes reflète les spécialisations territoriales classiques de la grande industrie : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Franche-Comté. Il s'agit de petites communes provinciales relativement rurales.

7. Espace semi-agricole et artisanal (petites unités urbaines et pôles ruraux) (SEMIAGRI)

Ce groupe compte davantage d'actifs agricoles que la moyenne, davantage d'artisans, sans atteindre les proportions des types agricoles proprement dits. Il est intermédiaire aussi entre le type agricole et les autres pour les industries agroalimentaires, l'industrie du bois, du meuble, le gros œuvre du bâtiment, le commerce de gros alimentaire.

Ce groupe est très rural. Il se situe plutôt dans l'ouest et le sud du territoire, en particulier sur le pourtour méditerranéen (Languedoc-Roussillon, PACA, Corse).

8. Agriculture, IAA, bois-meubles, commerce de gros alimentaire-agricole (AGRI)

Ce groupe rassemble les activités agricoles et les activités connexes : industries agroalimentaires (IAA), industries du bois, du meuble, commerce de gros des produits alimentaires et agricoles, voire le gros œuvre du bâtiment. Il réunit les exploitants et les salariés agricoles et leurs voisins classiques : les artisans, les chauffeurs routiers, certains ouvriers non qualifiés du travail artisanal.

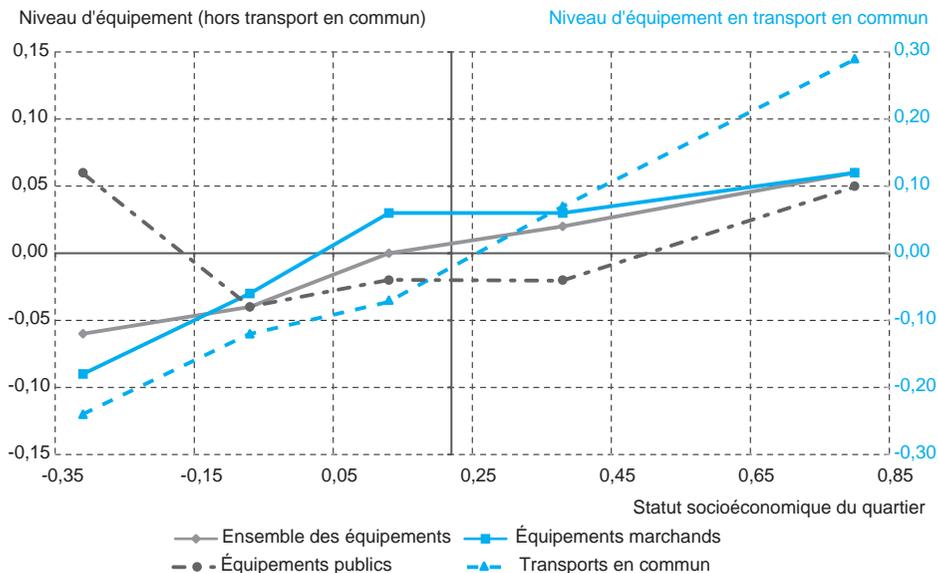
moins de 70 % pour les seconds ; dans les centres des unités urbaines de 50 000 à 200 000 habitants, ces proportions atteignent respectivement 71 % et 58 %, et en banlieue parisienne, 67 % et 55 %. Les écarts sont plus élevés en ce qui concerne les transports et les équipements marchands (*graphique 2*). Par ailleurs, les professions les mieux placées dans la hiérarchie socioéconomique spatiale vivent majoritairement à Paris et dans l'Ouest parisien, et sont particulièrement bien équipées. Habiter la capitale améliore bien sûr significativement le niveau d'équipement. La densité des transports en commun constitue ainsi un énorme avantage.

Les communes industrielles moins équipées que les autres

L'avantage relatif des quartiers aisés – tous équipements confondus – se réduit, voire s'inverse, lorsqu'on considère uniquement les équipements et services publics. Ces quartiers aisés se révèlent alors moins bien équipés que les « quartiers pauvres urbains », où dominent le chômage et les petits métiers des villes (CHOMA). Par exemple, dans la banlieue parisienne, près de 80 % des ménages des quartiers pauvres urbains ont un bureau

Graphique 2

Les équipements selon le statut socioéconomique du quartier



Note : sont représentés sur ce graphique les différents niveaux d'équipement associés à chaque quintile du statut sociospatial. La coordonnée en abscisse est la moyenne du statut pour le quintile. Ainsi, le premier point de chaque courbe correspond aux 20 % de ménages les moins aisés (avec un statut moyen de -0,31 en abscisse), le dernier aux 20 % de ménages les plus aisés (avec un statut moyen de 0,8).

La relation du statut avec le niveau d'équipement en transports en commun étant plus marquée que celle avec les autres niveaux d'équipements, les courbes sont représentées sur deux échelles séparées.

Champ : ménages habitant les centres des agglomérations de plus de 50 000 habitants (hors Paris) ou la banlieue parisienne.

Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

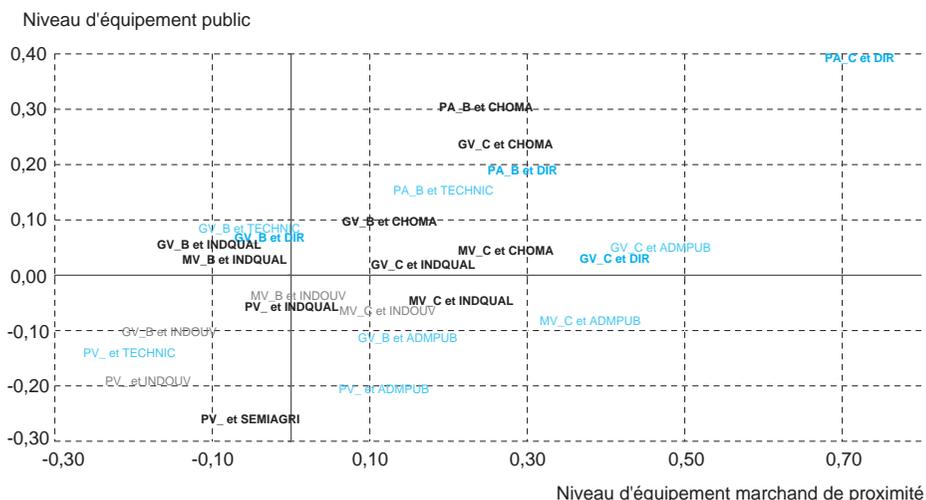
de poste à proximité, contre moins de 70 % dans les quartiers aisés ; dans les banlieues des grandes agglomérations, ces proportions sont respectivement de 68 % et de 55 %. L'écart est de même sens pour les transports en commun.

Toujours au sein de l'espace urbain, les communes industrielles (dont une majorité des habitants sont ouvriers de l'industrie) sont moins pourvues que les autres, à niveau d'urbanisation comparable (graphique 3). Ce désavantage est particulièrement marqué au niveau des commerces : moins de 40 % ont plusieurs boulangeries à proximité, contre 56 % en moyenne ; 30 % disposent de plusieurs magasins d'alimentation à proximité, contre 50 % en moyenne. En revanche, elles sont proches de la moyenne pour l'implantation des supermarchés.

Les ménages des communes industrielles sont beaucoup plus défavorisés que ceux des « quartiers pauvres urbains », la part de ménages très bien équipés n'étant que de 30 % pour les premiers, contre 55 % pour les seconds. Ils sont même largement sous-équipés en matière de services publics : environ la moitié des ménages disposent d'un centre socioculturel, contre 70 % pour les autres. L'écart est du même ordre pour les équipements sportifs et la bibliothèque ; il est encore beaucoup plus marqué pour les transports en commun.

Graphique 3

Types de quartiers urbains selon leur niveau d'équipement public et marchand



Note : la première partie des libellés correspond au niveau d'urbanisation :

MV_C : centres des uu
de 50 000 à 200 000 hab.

MV_B : banlieues des uu
de 50 000 à 200 000 hab.

PV : villes des uu < 50 000 hab.

GV_C : centres des uu
de 200 000 hab. ou plus

GV_B : banlieues des uu
de 200 000 hab. ou plus

PA_C : Paris

PA_B : banlieue parisienne

La seconde partie est le type de quartier (*encadré 3*).

Les couleurs indiquent le niveau de statut socioéconomique des types socioéconomiques : en gris, le type plus pauvre (INDOUV), en noir les « moyen-pauvres » (SEMIAGRI, INDQUAL, CHOMA), en bleu clair les « moyen-aisés » (ADMPUB, TECHNIC) et en bleu foncé le plus aisé (DIR).

Champ : les ménages vivant en zone urbaine, c'est-à-dire ni en zone rurale, ni dans le type AGRI.

Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

Il ne suffit pas d'avoir un équipement près de chez soi pour l'utiliser

Après cette revue de la répartition des équipements sur le territoire, on aborde ici la question de leur utilisation. En règle générale, même équipés⁵, les usagers n'utilisent pas systématiquement l'équipement proche : moins de six personnes sur dix qui font des petites courses alimentaires se rendent majoritairement dans le magasin près de chez elles ; 36 % des habitués des cafés qui disposent d'un café dans leur quartier le fréquentent. Ces proportions d'utilisateurs d'équipements de proximité parmi les « usagers équipés » s'établissent à 33 % pour le sport, 21 % pour les courses importantes en alimentation et produits d'entretien, 12 % pour le cinéma et seulement 7 % pour le restaurant⁶.

5. Sont concernés ici, pour chaque activité les « usagers équipés » : par usagers, on entend les personnes effectuant l'activité quel que soit le lieu ; par équipé, on entend les personnes disposant d'au moins un équipement à moins de dix ou vingt minutes à pied de leur domicile (*encadré 1*).

6. Pour toutes les activités, il ne s'agit que des personnes qui vont « le plus souvent » dans leur quartier. Dans la suite du texte, la fréquentation du quartier ne concerne pas les personnes allant pour moitié dans leur quartier et pour moitié à l'extérieur.

La proportion est élevée des personnes qui disposent d'un service dans leur quartier, mais qui l'utilisent cependant ailleurs, par exemple à proximité de leur lieu de travail ou sur le trajet y menant (*tableau 2*).

Tableau 2
Lieu de fréquentation d'une série d'équipements

En %

Activités (équipements correspondants)	Part des individus équipés	Part des usagers (parmi les équipés)	Répartition des lieux de fréquentation (parmi les usagers équipés)		
			Dans le quartier	Moitié/moitié	Hors du quartier
Petites courses alimentaires (magasin d'alimentation)	72,3	92,9	58,2	14,9	26,9
Courses alimentaires importantes y c. entretien (supermarché)	84,5	91,1	21,3	8,5	70,2
Café (café)	75,2	32,1	36,5	14,0	49,6
Spectacle (cinéma)	60,2	64,5	11,6	9,2	79,2
Sport (équipement sportif)	64,6	39,7	33,2	12,2	54,5
Promenade (parc, square, forêt)	83,0	91,1	33,4	34,9	31,7
Restaurant y c. fast-food (restaurant)	92,7	80,8	6,5	15,2	78,3

Lecture : la première colonne décrit les activités et entre parenthèses les équipements correspondants. 60,2 % des personnes ont un cinéma près de chez elles. Parmi celles-ci, 64,5 % vont au spectacle. 11,6 % de ces dernières y vont le plus souvent dans leur quartier.

Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

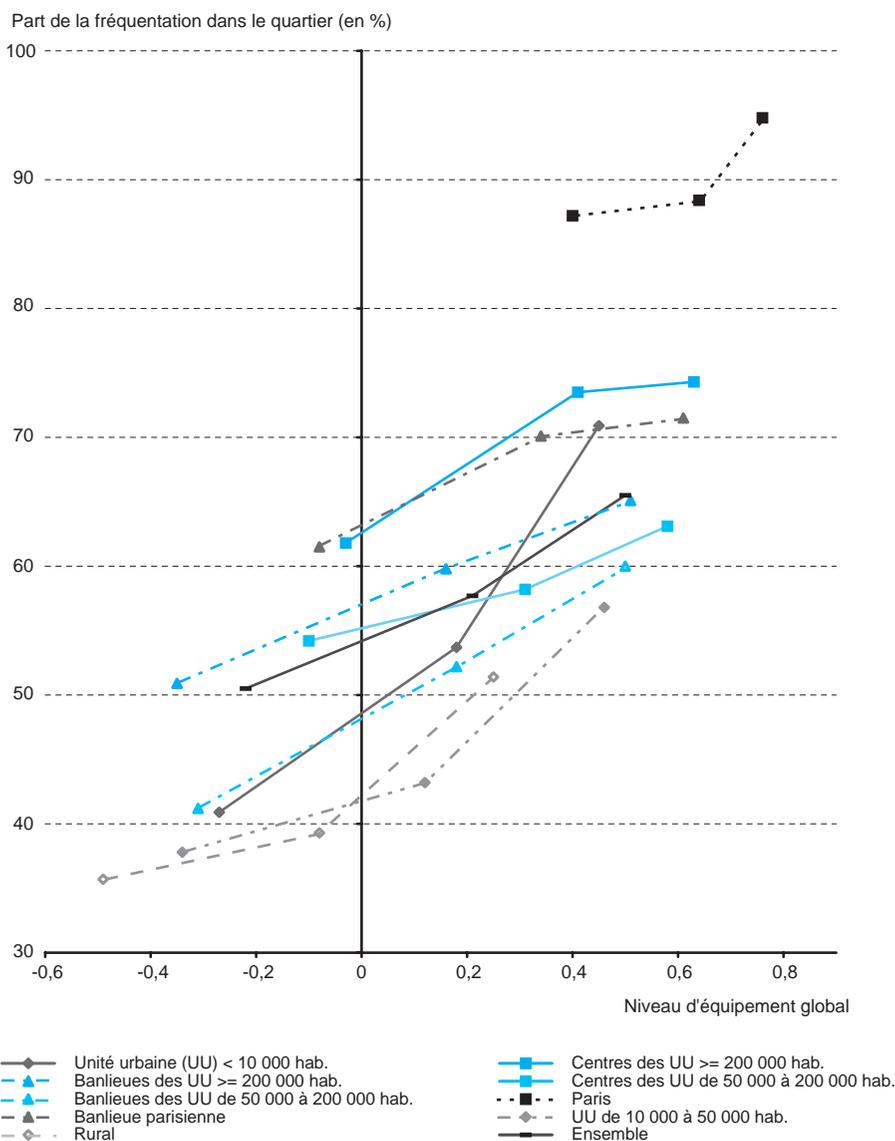
Le fait de disposer de plusieurs équipements au lieu d'un seul change les choses : le quartier est alors systématiquement plus souvent fréquenté. En réalité, c'est le signe d'une offre globale plus dense et plus variée. Les quartiers où il y a au moins deux magasins d'alimentation ont un niveau d'équipement général beaucoup plus élevé que ceux où il n'y en a qu'un seul, sans être pour autant des quartiers plus aisés. L'écart d'équipement général est beaucoup plus grand lorsqu'on passe de un à plusieurs commerces lorsqu'il s'agit du café ou du cinéma ou du restaurant. La différence s'accompagne cette fois d'une différence de statut socio-économique des quartiers ; en particulier les quartiers où n'existe qu'un seul restaurant sont très mal équipés et plus pauvres que les autres.

Le niveau global des équipements dans un quartier conditionne sa fréquentation : on s'approvisionne plus volontiers dans son quartier lorsque celui-ci est bien équipé en tout. La proportion de personnes faisant leurs courses alimentaires dans leur quartier et disposant d'au moins un magasin d'alimentation sur place, croît fortement en fonction de la diversité des autres équipements (*graphique 4*). Il en est de même pour les courses importantes d'alimentation et d'entretien ; la pratique de cumul des achats chez certains usagers pourrait expliquer un déplacement plus important. L'effet « niveau global d'équipement » est encore plus régulier et marqué pour les activités de loisirs, comme la fréquentation du café et plus encore celle du restaurant et du cinéma (*tableau 3*).

La promenade et le sport échappent à cette règle. Se promener dans son quartier ou sa commune implique la présence d'espaces verts. La pratique sportive requiert elle-même de l'espace. Toujours est-il que rester dans son quartier – ou plus vraisemblablement dans sa commune – pour pratiquer ces deux activités est le fait des habitants des communes rurales, des habitants des petites agglomérations et de ceux de la banlieue parisienne.

Graphique 4

Fréquentation du magasin d'alimentation du quartier en fonction de son niveau global d'équipement



UU : unité urbaine.

Note : chaque type d'urbanisation est découpé séparément en terciles (un tiers des ménages) selon le niveau d'équipement global.

Lecture : dans le rural, avec un niveau d'équipement global de -0,49, 35,7 % des ménages du tercile inférieur font le plus souvent leurs petites courses alimentaires dans leur village ou leur bourg.

Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

Tableau 3**Part des ménages qui pratiquent l'activité dans le quartier selon leur dotation en équipement**

Activités (équipements correspondants)	Selon le nombre d'équipements concernés		Selon le niveau d'équipement global (1)		
	Un seul équipement	Plusieurs équipements	1 ^{er} tercile	2 ^e tercile	3 ^e tercile
Petites courses alimentaires (magasin d'alimentation)	50,2	65,6	45,6	59,9	71,9
Courses alimentaires importantes y c. entretien (supermarché)	19,1	22,8	11,1	21,7	34,2
Café (café)	32,2	38,3	33,9	40,3	35,7
Spectacle (cinéma)	9,8	13,7	5,9	12,6	18,4
Sport (équipement sportif)	33,2	-	33,0	32,6	34,2
Promenade (parc, square, forêt)	30,8	35,8	41,5	29,5	25,6
Restaurant y c. fast-food (restaurant)	4,7	6,8	3,8	5,9	11,3

(1) Les ménages sont répartis par tiers selon leur niveau d'équipement global.

Lecture : parmi les ménages faisant des courses alimentaires, 50,2 % de ceux disposant d'un seul magasin d'alimentation près de chez eux le font dans le quartier, contre 65,6 % de ceux en ayant plusieurs. Parmi les ménages les moins équipés (1^{er} tercile), 45,6 % font leurs courses alimentaires à proximité contre 71,9 % des plus équipés. Champ : les « usagers équipés » c'est-à-dire fréquentant le type d'équipement et en disposant près de chez eux. Source : Insee, enquête « Vie de quartier », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, avril 2001.

Choisir son quartier comme lieu d'activité est aussi une question d'âge. Mis à part la fréquentation du café, les personnes âgées sont beaucoup plus nombreuses à rester dans leur quartier lorsqu'il s'agit de faire les courses, d'aller au cinéma ou au restaurant. En outre, aller de préférence ailleurs que dans son quartier peut tenir à des facteurs environnementaux plus complexes : on va moins dans le café ou le restaurant du quartier (à niveau égal d'équipement global) lorsqu'on habite dans un grand ensemble ou dans une zone urbaine sensible.

À offre équivalente, la fréquentation du quartier croît avec le degré d'urbanisation

La comparaison entre les différents types d'habitat ne peut se faire qu'à niveau égal d'équipement global⁷. C'est difficile pour Paris où la diversité de l'offre n'est comparable à aucune autre zone et où la densité des transports en commun relativise la notion de distance. Plus que partout ailleurs en métropole, les Parisiens restent dans leur quartier, tant pour les petites courses alimentaires que pour les courses importantes d'alimentation et d'entretien ; ils fréquentent plus souvent que les autres un restaurant proche. De même, c'est dans les grands centres urbains qu'on va le plus souvent au cinéma dans son quartier et dans le monde rural qu'on va le plus souvent au café à proximité. Dans le cas du café, les quartiers parisiens subissent probablement la concurrence du lieu de travail, les actifs allant rarement au café dans leur quartier. La position de Paris

7. L'enquête ne permet cependant qu'une mesure approximative de l'intensité de l'offre d'équipement : pour chaque type, elle permet de distinguer entre un et plusieurs équipements dans le quartier ou la commune, sans en fournir le nombre exact.

tient probablement à une différence dans le rythme de vie au travail, la coupure de midi y étant moins observée qu'en province.

La pratique des activités dans le quartier d'habitation est plus fréquente dans les centres. Plus précisément, dans deux types de la typologie cumulant centralité, richesse et fonction administrative (DIR et ADM PUB), la fréquentation dans le quartier est particulièrement forte pour les activités de loisir : café, cinéma, restaurant. En règle générale, à degré d'équipement égal, le choix pour les activités du quartier d'habitation suit un ordre d'urbanisation : les grands centres d'abord, puis la banlieue parisienne, puis les centres moyens, les banlieues des grandes agglomérations, celles des petites, et enfin les communes rurales. Cela vaut pour le cinéma, les courses alimentaires (les petites comme les grandes), et à un moindre titre pour le restaurant. Avec une exception dans ce dernier cas : les usagers des petits bourgs ruraux restent dans leur commune. On peut penser qu'intervient ici un autre facteur : la dispersion de l'habitat. □

Bibliographie

- [1] CAILLE P. (1982), « Équipements : les banlieues à la traîne », *Économie et statistique*, Insee, n° 150.
 - [2] COURSON J.-P. (1990), « L'Hypermarché se rapproche, l'épicier quitte le village », in *La Société française, Données sociales*, Insee.
 - [3] INSEE (2001), « L'inventaire communal 1998 », *Synthèses*, n° 52.
 - [4] REYNARD R. (1995), « L'équipement des villes », *Insee première*, n° 405, octobre.
-

